

**ORDONNANCES AUTORISÉES PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

**PRENEZ AVIS** que le conseil d'arrondissement a autorisé, lors de sa séance ordinaire du 15 octobre 2019, les ordonnances nécessaires en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, chapitre IV, article 531 (1<sup>o</sup>), (3<sup>o</sup>)) et du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8) afin de permettre la tenue des événements suivants :

Événements	Lieux	Dates
La foire des artisans	Rue De Biencourt, entre la rue Briand et le boulevard Monk	30 novembre et 1 <sup>er</sup> décembre 2019 de 10 h à 16 h  En cas d'intempéries : maintenu
Magie polaire	Parc Garneau	1 <sup>er</sup> décembre 2019 de 15 h à 18 h  En cas d'intempéries : maintenu
Village de Noël	Place du marché Atwater	Du 29 novembre au 22 décembre 2019 : les vendredis, de 17 h à 22 h, les samedis, de 11 h à 19 h les dimanches, de 11 h à 17 h  En cas d'intempéries : maintenu
Pente à neige	Parc Ignace-Bourget	Du 7 décembre 2019 au 5 avril 2020 les jeudis de 16 h à 21 h : les vendredis, de 16 h à 22 h les samedis, de 8 h à 22 h les dimanches, de 8 h à 19 h  Du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020 et du 2 au 6 mars 2020 : du lundi au mercredi, de 10 h à 18 h les jeudis et vendredis, de 10 h à 22 h les samedis, de 8 h à 22 h les dimanches, de 8 h à 19 h  En cas d'intempéries : maintenu

**PRENEZ AVIS** que le conseil d'arrondissement a autorisé, lors de cette même séance, l'ordonnance nécessaire en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) afin d'autoriser le bruit lors de la réfection des façades extérieures, à l'école Saint-Zotique, du lundi au vendredi de 15 h à 22 h, du 16 octobre au 31 décembre 2019.

**PRENEZ AVIS** que le conseil d'arrondissement a autorisé, lors de cette même séance, l'ordonnance nécessaire en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) afin d'autoriser le bruit lors de l'exécution des travaux sur la rue Bel-Air, entre les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine, dans le cadre des travaux de reconstruction d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'aménagement et de structures souterraines pour la CSEM, de 19 h à 7 h, du lundi au vendredi, et de 19 h à 8 h, du samedi au dimanche, pour la période allant du 13 août au 30 novembre 2019.

**PRENEZ AVIS** que le conseil d'arrondissement a autorisé, lors de cette même séance, l'ordonnance nécessaire en vertu du Règlement sur les tarifs (RCA18 22022, article 65) (exercice financier 2019) afin de permettre la réduction totale du tarif visé à l'article 17(1<sup>o</sup>)(a)(i) de ce règlement (compensation pour le retour en retard d'un article emprunté par un enfant de 13 ans ou moins), dans le cadre de l'événement « Lire c'est payant », qui se déroulera du 19 au 26 octobre 2019. Cet événement permet aux enfants âgés de 13 ans et moins de payer leurs amendes en échange de minutes de lecture.

Ces ordonnances sont disponibles pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Montréal, le 16 octobre 2019

La secrétaire d'arrondissement  
Daphné Claude